

Études et Résultats

drees



N° 744 • novembre 2010

Les bénéficiaires du RSA fin juin 2010

Instauré le 1^{er} juin 2009, le revenu de solidarité active est versé à 1 766 000 bénéficiaires en France métropolitaine en juin 2010 sur le seul champ du régime général. En un an, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de près de 20 %, principalement du fait de la montée en charge du RSA « activité ». Quant au RSA « socle », le nombre de ses bénéficiaires est passé de 1 210 000 en juin 2009 à 1 332 000 en juin 2010, soit une hausse de 10 %.

Mise en perspective avec les évolutions du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation parent isolé (API), l'augmentation de 10 % observée sur le RSA socle est d'une ampleur inégalée depuis la fin de la montée en charge du RMI, mais cohérente avec la sévérité de la récession de 2008-2009.

Les effectifs de 25-34 ans du RSA socle, représentant 35 % du total des bénéficiaires en juin 2010, connaissent une très forte variabilité, due en particulier à des évolutions importantes du taux de chômage : la récession de 2008-2009 se traduit par une hausse de 13 % du nombre d'allocataires du RSA socle de cette tranche d'âge entre juin 2009 et juin 2010. Les plus de 50 ans connaissent une augmentation soutenue depuis le début des années 2000, mais particulièrement marquée entre 2009 et 2010.

Arnaud PÉRIGORD (DREES), **Stéphane DONNÉ** (CNAF) et **Françoise MATHIEU** (CNAF)

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique
Ministère de la Santé et des Sports
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME
DE L'ÉTAT

LE REVENU de solidarité active (RSA) est une prestation entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine (encadré 1). Sa première composante, le RSA socle, a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi (encadré 2). Sa seconde composante, le RSA activité, bénéficie aux personnes qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus d'activité (un allocataire pouvant bénéficier simultanément de la composante socle et de la composante activité du RSA). L'ensemble assure en règle générale un revenu plus élevé aux personnes en emploi¹.

Au 30 juin 2010, le RSA est versé par les CAF à 1 766 000 de foyers en France métropolitaine². Parmi eux, 1 332 000 bénéficient du RSA socle et 434 000 du RSA activité seul (tableau 1). Au sein du RSA socle, le RSA socle majoré a remplacé l'API, destinée aux personnes isolées avec enfant(s) à charge ou à naître. Il est versé à 14 % des bénéficiaires du RSA socle. Depuis fin juin 2009, le nombre d'allocataires du RSA a globalement augmenté de près de 20 %, sous l'effet notamment de la montée en charge du RSA activité qui est une prestation fondamentalement nouvelle. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du RSA socle s'inscrit en nette progression sur un an (+10 %).

Entre juin 2009 et juin 2010, le nombre de bénéficiaires du RSA socle a augmenté de 10 %...

Les effets de la montée en charge du RSA sur le nombre d'allocataires bénéficiant de sa composante « socle » sont a priori considérés comme négligeables puisque le socle correspond pour l'essentiel à des aides déjà existantes, dont la plupart des bénéficiaires ont automatiquement basculé vers le RSA dès sa mise en place. Ainsi au 30 juin 2009, 95 % des bénéficiaires du RSA socle sont d'anciens allocataires du RMI et de l'API.

Au contraire, l'évolution du RSA activité seul, composante tout à fait nouvelle du RSA, ne peut s'analyser au vu de la conjoncture puisqu'elle

traduit essentiellement la montée en charge. La suite de l'article se concentre ainsi sur l'analyse des évolutions du nombre de bénéficiaires du RSA socle.

La forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA socle entre juin 2009 et juin 2010 semble largement imputable au contexte économique extrêmement dégradé qui prévalait lors de la mise en œuvre de la nouvelle prestation : la chute brutale du produit intérieur brut (PIB) entre le premier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009 (-3,9 %) s'est en effet traduite par des ajustements importants sur le marché du travail. Il en a résulté d'abord une forte augmentation du nombre de chômeurs au sens du BIT (de l'ordre de +25 % en glissement annuel tout au long de l'année 2009), suivie avec un décalage d'un à deux trimestres par une nette hausse du nombre de bénéficiaires du RSA socle (dont la pro-

gression atteint +12 % en glissement annuel au dernier trimestre 2009, graphique 1). Malgré le reflux très progressif du chômage intervenu depuis le début de l'année, le nombre de bénéficiaires du RSA socle affiche encore une forte progression en glissement annuel au 30 juin 2010.

La dynamique du RSA socle a toutefois pu être affectée par les effets différés de la mise en œuvre en avril 2009 d'une nouvelle convention d'assurance chômage qui a notamment ouvert le bénéfice de l'indemnisation à un plus grand nombre de personnes n'ayant été affiliées à l'Unedic que pour de faibles durées : celles-ci ne doivent plus justifier maintenant que de 4 mois d'affiliation sur les 28 derniers mois, au lieu de 6 sur les 22 derniers mois auparavant. Il est donc possible que cette nouvelle convention ait quelque peu limité ou retardé la progression du nombre d'allocataires du RSA socle

ENCADRÉ 1

Le RSA

Le RSA est une allocation instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes simultanément.

Peuvent prétendre au RSA les personnes de nationalité française, résidant de manière stable et effective en France métropolitaine. Pour les résidents étrangers, des conditions supplémentaires s'appliquent. Le RSA est ouvert aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou ayant la charge d'un enfant né ou à naître.

Plus précisément, cette allocation complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un niveau garanti, lorsqu'elles sont inférieures à celui-ci. Le revenu garanti est calculé comme la somme d'un montant forfaitaire dépendant de la situation familiale et du nombre d'enfants à charge (correspondant au revenu minimal garanti par le RSA socle), et de 62 % des revenus d'activité du foyer (qui correspondent au montant du RSA activité).

Montant forfaitaire mensuel garanti (en euros)

	Personne seule		Couple
	Montant de base	Montant majoré	
Sans enfant	460,09	590,81	690,14
1 enfant	690,14	787,75	828,17
2 enfants	828,17	984,69	966,19
Par enfant supplémentaire	184,04	196,94	184,04

Pour les personnes ayant la charge d'au moins un enfant né ou à naître et se retrouvant en situation d'isolement, le montant forfaitaire est majoré pendant 12 mois, continus ou non, dans la limite de 18 mois à compter de la date du fait générateur de l'isolement. Le cas échéant, la durée de majoration est prolongée jusqu'à ce que le plus jeune enfant atteigne trois ans.

1. Sauf pour certains des allocataires qui bénéficiaient de mesures d'intéressement.

2. Toutes les indications données dans cet article couvrent le seul champ du régime général (les CAF), qui représente environ 98 % des bénéficiaires sur le territoire.

■ TABLEAU 1

Nombre de foyers bénéficiaires ayant un droit payable au RSA en France métropolitaine (en milliers)

	Juin 2009	Septembre 2009	Décembre 2009	Mars 2010	Juin 2010
RSA socle non majoré	1 009	1 055	1 100	1 127	1 142
RSA socle majoré	189	199	193	193	190
Total RSA socle	1 198	1 254	1 293	1 319	1 332
RSA activité seul	280	366	404	418	434
Total RSA	1 478	1 620	1 697	1 738	1 766

Champ • France métropolitaine.

Sources • CNAF (données brutes).

■ ENCADRÉ 2

La transition entre le RMI-API et le RSA socle

À partir de juin 2009, le RSA socle se substitue en France métropolitaine au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API)¹. Le périmètre réglementaire du RSA socle non majoré est comparable à celui du RMI.

En revanche, il existe quatre différences entre le RSA socle majoré et l'API qui conduisent à une légère extension du public bénéficiaire :

- les enfants sont considérés à charge pour le RSA majoré jusqu'à l'âge de 25 ans contre 20 ans pour l'API ;
- les majorations pour âge des allocations familiales (versées pour chaque enfant à compter de son 14^e anniversaire pour les enfants nés à partir du 1^{er} mai 1997 et de ses 11^e et 16^e anniversaires pour les enfants nés avant le 1^{er} mai 1997) ne figurent pas dans les ressources prises en compte pour le calcul du RSA majoré, alors qu'elles étaient intégrées dans les ressources API ;
- l'attribution de la majoration isolement est automatique pour les bénéficiaires du RSA dès lors qu'ils font connaître leur situation d'isolement à la CAF. Auparavant, il était nécessaire d'effectuer une demande d'allocation API. Cet effet d'automatisme explique un surcroît d'entrées dans le RSA socle majoré en juin 2009 et traduit un effet qui doit jouer en principe à titre pérenne ;
- une mesure temporaire de gestion, appliquée pendant les premiers mois de montée en charge (entre juin et octobre 2009), a conduit à apprécier la condition d'isolement de manière plus large qu'en API.

Ces différents facteurs conduisent à une augmentation des effectifs de bénéficiaires du RSA socle majoré. Le troisième n'a pas d'effet sur le RSA socle dans son ensemble, puisqu'il s'agit d'un transfert entre le RMI et le RSA socle majoré.

Par ailleurs, par rapport au RMI et à l'API, le RSA socle modifie l'articulation avec les dispositifs d'intéressement à la reprise d'emploi et avec les contrats aidés (CI-RMA et contrats d'avenir). Avec le RSA socle, les dispositifs d'intéressement disparaissent et les revenus d'activité sont simplement pris en compte dans le calcul du droit avec application de la pente à 62 % (voir encadré 1). Quant aux contrats aidés, ils sont maintenus², mais les revenus tirés de ces contrats sont traités de la même manière que les autres revenus d'activité. Ces nouvelles règles conduisent à des changements de situation au moment de la transition entre le RMI-API et le RSA. Ainsi, certains bénéficiaires avec un droit payable au RMI ou à l'API titulaires d'un contrat aidé ou de mesures d'intéressement ne seront pas bénéficiaires du RSA socle, car les règles de calcul du droit au RSA conduisent à l'attribution du RSA activité seul (leurs ressources sont en effet supérieures au plafond RMI ou API). À l'inverse, certains bénéficiaires d'un contrat aidé ou d'une mesure d'intéressement ne possédant pas de droit payable au RMI ou à l'API peuvent basculer en RSA socle. Au total, le solde de ces effets conduit à une très légère diminution des effectifs du RSA socle par rapport au RMI et à l'API.

Au total, toutes choses égales par ailleurs, on peut estimer que la transition entre le RMI-API et le RSA socle contribue pour environ 0,5 point à la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA socle entre juin 2009 et juin 2010.

1. Sauf pour certains allocataires qui bénéficiaient des mesures d'intéressement.

2. À partir de janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI) entre en vigueur. Il n'est alors plus possible de signer ou renouveler un CI-RMA ou un contrat d'avenir. Les contrats en cours de validité peuvent se poursuivre jusqu'à leur terme.

en 2009. Pour les autres bénéficiaires de l'assurance chômage, la nouvelle convention a pour effet de réduire ou d'augmenter la durée d'indemnisation selon les cas. Ses effets précis sur le RSA sont donc difficiles à anticiper mais ils devraient avoir peu affecté la dynamique du RSA socle jusqu'au 30 juin 2010.

...soit la plus forte progression depuis la fin de la montée en charge du RMI

L'augmentation de 10 % sur un an du nombre de bénéficiaires du RSA socle, si on la met en perspective avec les évolutions du RMI et de l'API (encadré 2 pour une discussion de la validité de cette comparaison) depuis 1989 (date d'entrée en vigueur du RMI), s'avère être la plus forte depuis 1994 (graphique 2).

Les évolutions du nombre de bénéficiaires du RMI et de l'API de 1989 à 1994 – qui retracent essentiellement l'évolution du RMI mis en œuvre en 1989, la création de l'API, qui concernait un nombre plus restreint de bénéficiaires, étant bien antérieure – traduisent à la fois la phase de montée en charge du RMI et l'afflux continu de nouveaux bénéficiaires suite à la dégradation progressive de l'activité après 1990. En particulier, il est impossible de distinguer, dans les taux d'évolution de près de 20 % de 1993 et 1994, les rôles respectifs de la fin de la montée en charge du dispositif, de la récession de 1993 et des conséquences de la nouvelle convention d'assurance chômage mise en œuvre en 1992 : cette dernière, en durcissant les conditions d'accès à l'indemnisation et en introduisant une dégressivité de l'allocation au cours du temps, a pu contribuer à la hausse des effectifs du RMI.

Une hausse du nombre de bénéficiaires du RMI et de l'API assez comparable à celle constatée pour le RSA socle entre juin 2009 et juin 2010 s'observe toutefois entre juin 2003 et juin 2004 : +9 %. En 2002 et 2003, le ralentissement de l'économie, bien que sans commune mesure avec les récessions de 1992-1993 ou de 2008-2009, s'est également traduit par une hausse sensible du chômage

et a poussé à la hausse le nombre de bénéficiaires du RMI et de l'API. Mais aux effets de la conjoncture morose se sont alors ajoutés ceux de la convention d'assurance chômage mise en œuvre au 1^{er} janvier 2003 qui, par le biais du raccourcissement des durées d'indemnisation de l'ensemble des filières de demandeurs d'emploi, a précipité le basculement vers les minima sociaux des chômeurs n'ayant pas retrouvé d'emploi. Dans une évaluation publiée ultérieurement, Cazain et Donné (2008) estiment que la croissance du nombre de bénéficiaires du RMI entre fin 2003 et début 2005 est pour environ 5 points imputable à la mise en œuvre de cette convention d'assurance chômage (la majeure partie de ses effets s'étant produite début 2004) : la croissance du nombre de bénéficiaires du RMI et de l'API aurait donc été bien inférieure à 9 % entre juin 2003 et juin 2004 en l'absence de cette réforme des critères d'indemnisation de l'Unedic.

L'augmentation de 10 % du nombre de bénéficiaires du RSA socle constatée entre juin 2009 et juin 2010 est donc bien d'une ampleur inégalée depuis la fin de la montée en charge du RMI, mais cohérente avec la sévérité de la récession survenue en 2008 et 2009. L'analyse du RSA au terme de sa première année confirme donc le lien statistique entre RMI et chômage mis en évidence dans divers travaux menés parallèlement par la CNAF et la DREES (Cazain et Donné, 2008 ; Lelièvre et Nauze-Fichet E., 2008). D'une part, l'évolution du chômage se répercute sur les effectifs du minimum social universel avec un délai moyen de un à deux trimestres. D'autre part, seule une diminution suffisamment importante du chômage permet de faire baisser le nombre d'allocataires dans la mesure où une tendance haussière autonome a été mise en évidence. Cette tendance à la hausse du nombre de bénéficiaires du RMI et de l'API (et maintenant du RSA socle) est probablement imputable à la fois à la démographie (croissance de la population et augmentation de la part de personnes isolées, mécaniquement plus vulnérables aux chocs écono-

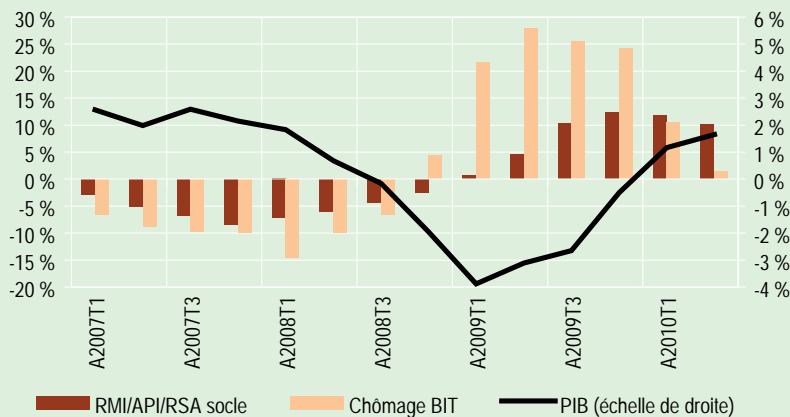
miques) et au fonctionnement du marché du travail (précarisation des trajectoires professionnelles notamment en début de carrière).

Néanmoins cette forte augmentation n'a qu'un impact limité sur la répartition des allocataires en termes de configuration familiale (graphique 3).

En effet, la répartition par type de ménage des allocataires du RSA en juin 2010 diffère très peu de celle observée pour les allocataires du RMI et de l'API fin 2008 : plus de 50 % des bénéficiaires sont des personnes seules, tandis que les couples ne représentent environ que 15 %. Cette continuité est assez logique

GRAPHIQUE 1

Évolution en glissement annuel du nombre de bénéficiaires du RMI, de l'API ou du RSA socle, du nombre de chômeurs au sens du BIT et du PIB depuis 2007



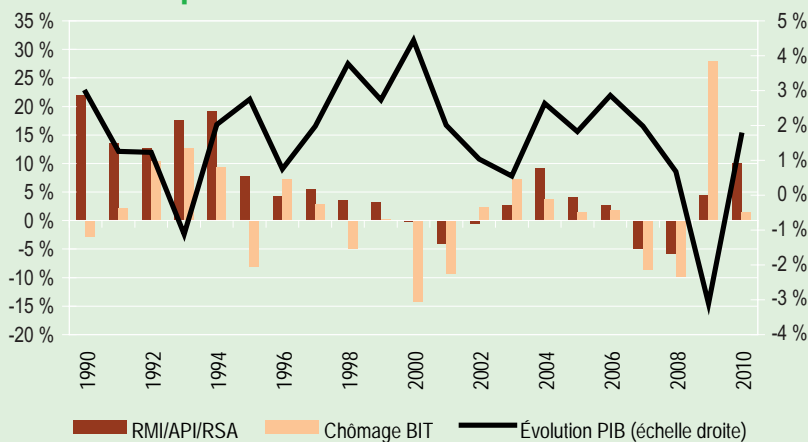
Lecture • Jusqu'au deuxième trimestre 2009, on regarde les bénéficiaires RMI et API, puis les bénéficiaires du RSA. Au premier trimestre 2009, par rapport au premier trimestre 2008, le PIB a perdu 3,9 %, le chômage au sens du BIT a augmenté de 21 % et le nombre de bénéficiaire du RMI et de l'API a augmenté de 1 %.

Champ • France Métropolitaine.

Sources • PIB (INSEE) ; Chômage au sens du BIT (INSEE) ; RSA/RMI/API (CNAF, données brutes).

GRAPHIQUE 2

Évolution en glissements annuels (juin à juin ou de deuxième à deuxième trimestre) du nombre de bénéficiaires du RMI, de l'API ou du RSA socle, du chômage au sens du BIT et du PIB depuis 1990



Lecture • Entre juin 2003 et juin 2004, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 9,3 %, le nombre de chômeur de 3,8 % et le PIB de 2,6 %.

Champ • France Métropolitaine

Sources • CNAF, INSEE.

dans la mesure où le dispositif du RSA socle diffère très peu de l'ensemble formé par le RMI et l'API. Cette répartition met également en évidence la plus grande fragilité des personnes seules : majoritaires au sein du RSA socle, elles ne représentent qu'un peu plus de 30 % des bénéficiaires du RSA activité seul en juin 2010.

Cette progression touche plus fortement les 25-34 ans

Le lien entre l'évolution du marché du travail et l'évolution du nombre de bénéficiaires mis en évidence sur l'ensemble de la population est très différent selon les classes d'âge. Il est particulièrement fort pour les classes d'âge intermédiaires, qui sont aussi les plus représentées au sein de la population des allocataires.

Les 25-49 ans représentent une part prépondérante des allocataires du RSA socle : 72 % au 30 juin 2010, dont environ la moitié a entre 25 et 34 ans (36 % de l'ensemble des bénéficiaires en juin 2010). C'est pour ces tranches d'âge que la sensibilité à la conjoncture du marché du travail est la plus nette (graphique 4), notamment celle des 25-34 ans : l'ancienneté moyenne sur le marché du travail est relativement faible dans ces catégories et les personnes perdant leur emploi sont davantage susceptibles de ne bénéficier d'aucune indemnisation au titre du chômage ou bien seulement pour une durée assez courte, au terme de laquelle certaines d'entre elles basculent vers le RSA socle. Pour les 25-34 ans, on ne distingue cependant aucune tendance haussière dans le nombre de bénéficiaires du RSA socle : les effectifs ont à peine augmenté entre juin 2000 et juin 2010 alors que le taux de chômage est beaucoup plus élevé aujourd'hui qu'en 2000. Pour la période entre juin 2009 et juin 2010 dans la foulée de la récession, la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA socle a été la plus marquée pour ces tranches d'âge médianes : +13 % pour les 25-34 ans et +10 % pour les 35-49 ans, alors que la récession a entraîné une hausse de +31 % du nombre de chômeurs au sens du BIT

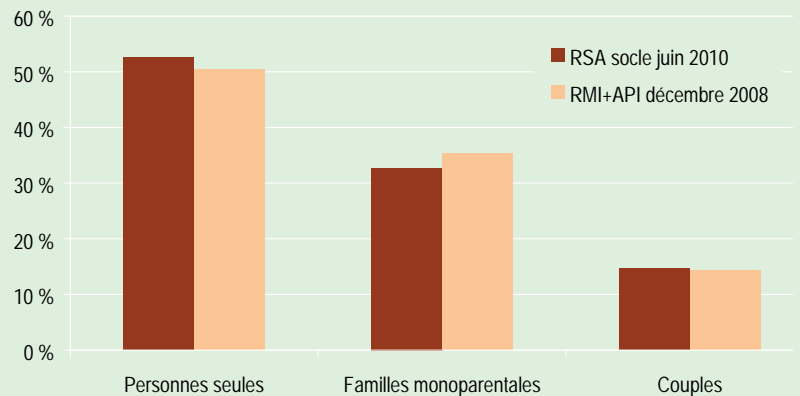
âgés de 25 à 49 ans entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 4^e trimestre 2009³ (graphique 4) (soit une hausse de 2,0 points du taux de chômage BIT).

Les 50 ans et plus représentent une part minoritaire mais croissante des allocataires du RSA socle : 20 % en juin 2010 contre 16 % dix ans plus tôt. L'analyse des évolutions du nombre de bénéficiaires du RSA socle de cette tranche d'âge montre une sensibilité assez limitée à la conjoncture

du marché du travail. En revanche, la hausse presque continue observée au cours des années 2000 semble largement imputable à des effets de composition démographique : l'arrivée dans ces tranches d'âge des générations du baby-boom a accru leur poids démographique et s'est mécaniquement traduite par une progression du nombre de bénéficiaires de minima sociaux. Très important jusqu'en 2006 (date à laquelle la

GRAPHIQUE 3

Répartition des allocataires par type de ménage

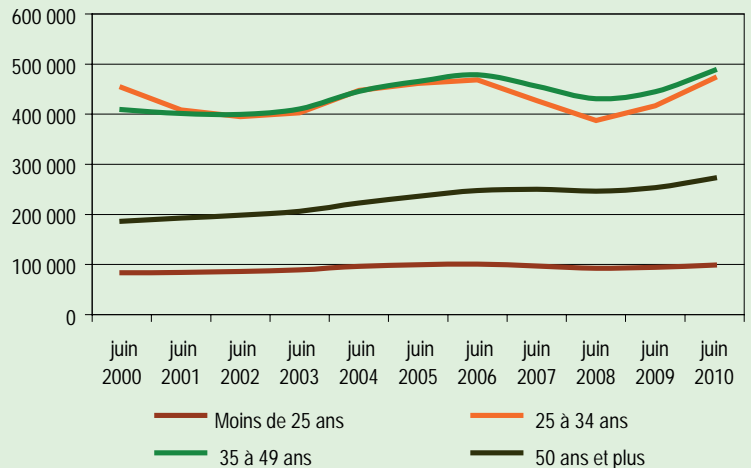


Champ • Allocataires du RSA socle en juin 2010 et du RMI et de l'API en décembre 2008.

Sources • CNAF (données brutes).

GRAPHIQUE 4

Nombre de bénéficiaires du RMI, de l'API ou du RSA socle en fonction de l'âge



Champ • France métropolitaine.

Sources • CNAF (données brutes).

3. Le taux de chômage au sens du BIT en métropole a atteint un minimum de 7,2 % au premier trimestre 2008 avant d'augmenter très fortement pour atteindre un maximum de 9,6 % au quatrième trimestre 2009. La comparaison de ces deux dates donne donc une estimation de l'impact de la récession de 2008-2009 sur le chômage.

génération 1946 atteint l'âge de 60 ans), cet impact démographique est, depuis, plus limité : les cohortes du baby-boom atteignent maintenant des âges où la proportion de bénéficiaires du RSA socle dans la population demeure assez faible. La nette augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA socle âgés d'au moins 50 ans entre juin 2009 et juin 2010 (qui avoisine 8 %) semble donc largement imputable à la récession : les données de l'INSEE indiquent à cet égard une progression de 46 % du nombre de chômeurs âgés de 50 ans et plus entre le début et la fin de la récession. Une telle augmentation du chômage des seniors n'a guère d'équivalent dans le passé : à titre d'illustration, le nombre de chô-

meurs BIT âgés de 50 ans et plus n'avait augmenté que de 2 % entre début 1992 et fin 1993 (dans un contexte de récession, certes moins marquée qu'en 2008-2009). Cette plus grande sensibilité du chômage des seniors (avec, pour corollaire, des bascules plus fréquentes dans les minima sociaux) pourrait être en partie imputable à la quasi-extinction au cours des dix dernières années des dispositifs de préretraite, qui ont été un temps massivement utilisés pour pallier les conséquences sociales des phases de conjoncture dégradée.

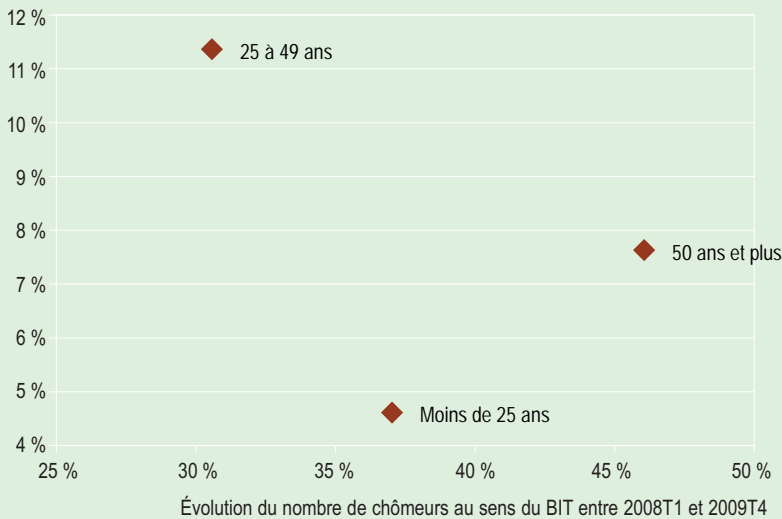
Enfin, le RSA, avant la mise en place d'un RSA jeunes au 1er septembre 2010, ne bénéficiait aux personnes âgées de moins de 25 ans que s'ils avaient des enfants à charge. Les

moins de 25 ans représentent donc une part restreinte des allocataires du RSA socle (7,4 %). Leur nombre a connu une progression sensible en dix ans (+18 %, graphique 4), interrompue ponctuellement en 2007-2008 par la forte baisse du chômage et l'obligation désormais faite aux bénéficiaires de l'API puis du RSA majoré de faire valoir leurs droits à d'éventuelles créances alimentaires avant de demander le bénéfice de la prestation. La sensibilité de cette tranche d'âge à la conjoncture économique est relativement faible : il s'agit d'une population assez hétérogène dont une part est en cours d'études initiales (donc absente du marché du travail), et qui présente par ailleurs une proportion importante de parents isolés ayant de jeunes enfants à charge : ces bénéficiaires demeurent souvent à l'écart du marché du travail même lorsque la conjoncture est favorable, soit par choix (pour s'occuper de leurs enfants), soit par nécessité (difficulté à trouver des modes de garde adaptés et abordables financièrement). Ainsi, entre juin 2009 et juin 2010, le nombre d'allocataires du RSA socle de cette tranche d'âge progresse de moins de 5 % alors que le nombre de chômeurs de moins de 25 ans au sens du BIT a bondi de 37 %, entre le début et la fin de la récession, soit une hausse de 6,4 points du taux de chômage BIT des moins de 25 ans (graphique 5).

GRAPHIQUE 5

Évolution du nombre d'allocataires du RSA socle entre juin 2009 et juin 2010 et impact de la récession sur le chômage au sens du BIT

Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA entre juin 2009 et juin 2010



Champ • France métropolitaine.

Sources • CNAF (données brutes), INSEE (données CVS).

Pour en savoir plus

- Cazain S. et Donné S., 2008, « Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires au RMI », *Recherches et Prévisions* n° 91, CAF.
- Lelièvre M., Nauze-Fichet E. (sous la direction), 2008, *RMI, l'état des lieux*, Paris : La Découverte.